



COMMUNE DE BRENNILIS  
CCAS  
REUNION DU 21 MAI 2012  
PRINCIPALES DECISIONS

1. Le Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale – CCAS – de Brennilis s'est réuni en mairie le 21 mai 2012 sous la présidence de Jean-Victor Gruat.
2. Etaient présents :
  - membres élus : Françoise Borgne, vice-présidente ; Olivier Magoaric ; Sylvie Birhart ; Jérôme Cochenec ;
  - membres désignés par le Conseil municipal : Madenn Roygnan ; Marcel Beuzit ; James Turner ; Maryvonne Lemercier.Liliane Jaouen avait donné procuration à Françoise Borgne. Etaient excusées Anita Daniel et Carole Le Boulanger.
3. Le Conseil d'administration a donné son accord à l'unanimité pour l'octroi d'un secours d'urgence remboursable à un résident de la commune.
4. Le Conseil a par ailleurs décidé, également à l'unanimité, de faire usage des facilités prévues aux articles 21 et 22 du décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale pour déléguer ses pouvoirs en matière d'octroi de secours d'urgence « au Président et à la Vice-présidente agissant ensemble ou séparément, conjointement avec un membre du Conseil d'administration non élu au Conseil municipal, pour les secours d'urgence d'un montant n'excédant pas 500 €. » Le texte de la délibération adoptée figure en annexe au présent compte-rendu.
5. Questions diverses
  - Maryvonne Lemercier et James Turner ont rendu compte de l'Assemblée générale de la Banque alimentaire du Finistère tenue le 24 avril 2012, à laquelle ils représentaient le CCAS. Deux personnes de Brennilis bénéficient des services de la Banque alimentaire, ce qui est peu par rapport à d'autres communes.
  - Le Maire a informé les membres du CCAS des derniers développements survenant en matière de services médicaux, et notamment la décision d'association prise par les docteurs Muniz et Selhane
  - Le Conseil d'administration demande au maire de solliciter la Président de l'ADMR de Huelgoat et le conseiller technique de cette Association pour participer prochainement à un échange avec le CCAS de Brennilis portant sur la situation locale de l'aide à domicile et ses perspectives d'avenir. Le contenu de cet échange pourra être repris dans la Gazette de Brennilis pour une information de l'ensemble de la population communale.
  - Le Conseil d'administration décide de traiter de la question de la révision et mise à jour de son programme d'action à moyen terme à l'occasion de sa prochaine réunion. Il convient de traiter en particulier à cette occasion de la situation des personnes âgées isolées, et de celle des adolescents sur le territoire de la commune.

*JV Gruat, 21 mai 2012*



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BRENNILIS  
DELEGATION DE POUVOIRS - SECOURS D'URGENCE**

**Le Conseil d'administration du CCAS de Brennilis, réuni le 21 mai 2012**

- considérant l'importance de pouvoir répondre très rapidement aux demandes de secours d'urgence qui lui sont adressées,
- ayant pris connaissance des possibilités de délégation de pouvoir offertes par les articles 21 et 22 du Décret 95-562 du 6 mai 1995 « relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de centre communal d'action sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux centres communaux d'action sociale de Marseille et de Lyon »,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité de déléguer comme suit ses pouvoirs en matière d'octroi de secours d'urgence :**

- délégation au Président et à la Vice-présidente agissant ensemble ou séparément, conjointement avec un membre du Conseil d'administration non élu au Conseil municipal, pour les secours d'urgence d'un montant n'excédant pas 500 €.
- Le Président et la Vice-présidente rendront compte, à la plus prochaine séance du Conseil d'administration, des cas pour lesquels ils auront fait usage de la délégation.